

# Aménager – requalifier un espace public

## Mission de conseil en architecture, urbanisme et paysage

### Des questionnements légitimes

- Comment créer des espaces publics sobres, fonctionnels ?
- Comment aménager avec le vivant ? Comment redonner davantage de place au végétal et à l'arbre ?
- Comment intégrer la problématique des eaux de pluie dans le projet ?
- Quels sont les besoins en termes d'usage pour favoriser le vivre-ensemble et la mixité ? Comment favoriser les lieux de rencontre et la convivialité ?
- Comment entretenir ces espaces publics ?
- Comment traiter les interfaces entre l'espace public et les riverains privés (seuils, limites public-privé) ?

### L'apport du CAUE

- Identifier les forces et faiblesses du site.
- Proposer différentes évolutions spatiales du site afin de mettre en relief les atouts et inconvénients de chaque solution.
- Apporter des références.
- Donner une première approche méthodologique pour aller vers l'opérationnel.
- Participer à la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre.
- Définir en concertation avec les élus le périmètre d'étude.

### Pour aller plus loin

- L'observatoire des CAUE donne accès à des réalisations inspirantes
- Les cycles de visites permettent d'aller voir des projets qualitatifs réalisés

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Loire-Atlantique est un outil d'aide à la décision à disposition des collectivités et habitants du territoire. Il conseille, sensibilise, informe et forme les élus pour les éclairer dans leur réflexion. Son intervention s'établit en amont des phases opérationnelles.

Les compétences en architecture, en urbanisme et en paysage sont mobilisées en fonction du sujet, la pluridisciplinarité est privilégiée. Chaque conseil est établi sur-mesure, en lien étroit avec la collectivité.

### L'intérêt pour la collectivité

- Former et animer un groupe de travail d'élus et de techniciens mobilisés sur le sujet : un espace de réflexion et de débat dédié au projet permettant de poser des bases saines et solides du projet.
- Bénéficier du regard extérieur du CAUE pour prendre du recul sur les caractéristiques du site, ses atouts, les points de vigilance et les enjeux en termes d'aménagement.
- Réussir à se projeter dans l'évolution spatiale du site.

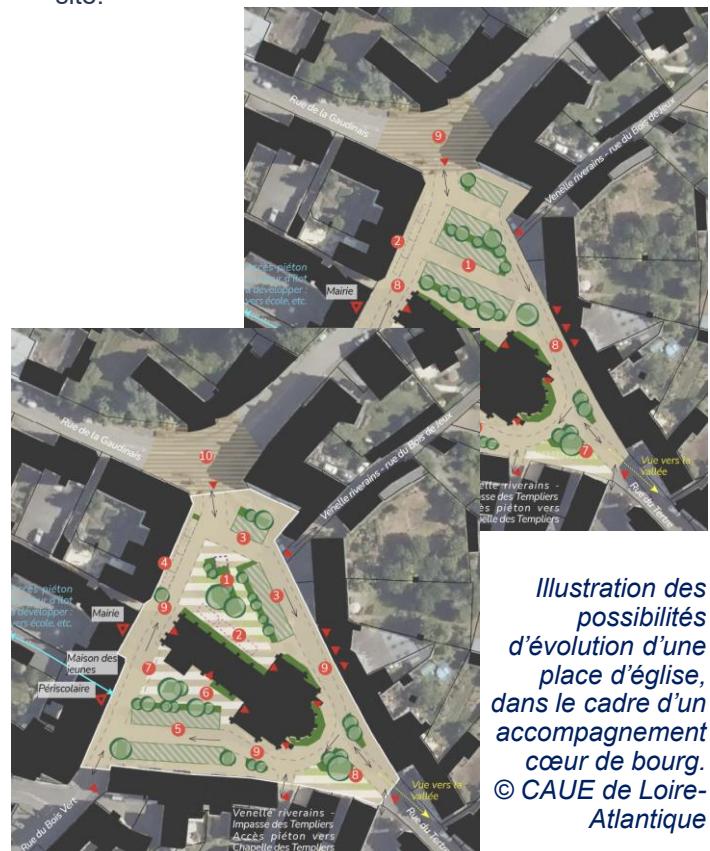


Illustration des possibilités d'évolution d'une place d'église, dans le cadre d'un accompagnement cœur de bourg.  
© CAUE de Loire-Atlantique

**[Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement sur-mesure ou adhérer au CAUE ?](#)**

Contact : 02 51 72 90 45 – [contact@caue44.fr](mailto:contact@caue44.fr)